



FORMULAIRE DE DEMANDE
DE CONTROLE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Objectif du contrôle : Vente Contrôle travaux Contre visite

Date de la présente demande : ... ____/____/____

Date du précédent contrôle sur ce bien (dans le cas d'une contre visite) : ____/____/____

Demandeur du diagnostic : Propriétaire Notaire Agent Immobilier Autre _____

Date prévue de signature du compromis de vente/de l'acte notarié : ____/____/____ Inconnue

Adresse du bien concerné par le contrôle de l'assainissement non collectif :

Adresse _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Références cadastrales : Section _____ Numéro(s) : _____

Année de construction du bien : < ou = 2 ans > 2 ans Nombre d'installation à contrôler : _____

Propriétaire (s) actuel(s) vendeur(s) du bien / Adresse de facturation :

Nom/Raison sociale : _____ Prénom/N° Siret : _____ Date de naissance : _____

Adresse de facturation : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Personne représentante à contacter pour le contrôle si différent du propriétaire vendeur :

Nom/Raison sociale : _____ Prénom/N° Siret : _____

Adresse de facturation : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Redevance :

Le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif (ANC) d'un bien est imposé par la réglementation dans le cadre d'une vente. Un contrôle d'installation est valable 3 ans.

Les tarifications de contrôle par installation appliquées par délibération (12 Avril 2023) sur le territoire de La terre des 2 caps sont jointes au présent questionnaire.



Procédure :

Dès réception de ce document complété, contact sera pris avec vous par le bureau d'étude ASSEA en charge d'effectuer le contrôle pour notre service afin de fixer un rendez-vous. Nous vous invitons à vous munir de tous documents relatifs à votre installation (ancien diagnostic, factures de vidanges, plans, etc.) ainsi qu'à rendre les différents ouvrages de l'installation accessibles au technicien le jour de la visite.

Il est impératif que le propriétaire (ou son représentant déclaré) soit présent pour la visite. Les rendez-vous non honorés sans justification pourront être facturés. Le présent document doit être complété dans sa globalité; dans le cas contraire, la demande ne sera pas prise en compte.

Fait à Le

Signature du propriétaire (précédée de la mention : « Lu et approuvé »):

**Assainissement non collectif
Délibération du 12 avril 2023**

Désignation		Unité	Prix unitaire € HT
Assainissement non collectif			
Vente simple	Contrôle dans le cadre d'une vente Habitation simple	forfait	250
Vente installation multiple	Contrôle dans le cadre d'une vente Immeuble		
	Forfait par immeuble	forfait	120
	Cout par logement/installations	unité	75
Conception	Analyse des projets d'installation ANC (Etude de sols)	forfait	140
Exécution – Fonctionnement Installations simples	Bonne exécution des travaux d'ANC, routine de fonctionnement	forfait	140
Exécution – Fonctionnement Installations complexes	Bonne exécution des travaux d'ANC, routine de fonctionnement		
	Forfait par immeuble	forfait	80
	Cout par logement/installations	unité	10
CTRL-ANC-CONTRE VISITE	Contre visite suite à une non-conformité ou pour travaux réalisés	forfait	80
CTRL-ANC-CAMPINGS	Contrôle Bon fonctionnement, vente, bonne exécution ...		
	Forfait par camping (entre 1 et 50 emplacements)	forfait	180
	Forfait par camping (entre 50 et 200 emplacements)	forfait	700
	Forfait par camping (>200 emplacements)	forfait	700
	Forfait par emplacement	emplacement	12
CTRL-ANC-CAMPINGS CONTRE VISITE	Contrôle Bon fonctionnement, vente, bonne exécution ...		
	Forfait par camping (entre 1 et 50 emplacements)	forfait	120
	Forfait par camping (entre 50 et 200 emplacements)	forfait	250
	Forfait par camping (>200 emplacements)	forfait	250
	Forfait par emplacement	emplacement	5
CTRL-ANC- SPECIFIQUE (commerces, entreprise, ...)	Contrôle Bon fonctionnement, vente, bonne exécution ...		
	Forfait par bâtiment	forfait	250
	Forfait par points de contrôles à définir avec la CCT2C EU	pts de contrôle	25
	Forfait par points de contrôles à définir avec la CCT2C EP	pts de contrôle	25
CTRL-ANC- SPECIFIQUE (commerces, entreprise, ...) CONTRE VISITE	Contrôle Bon fonctionnement, vente, bonne exécution ...		
	Forfait par bâtiment	forfait	150
	Forfait par points de contrôles à définir avec la CCT2C EU	pts de contrôle	10
	Forfait par points de contrôles à définir avec la CCT2C EP	pts de contrôle	10

Il est rappelé qu'un contrôle de bonne exécution de travaux d'assainissement non collectif ne pourra être déclaré conforme que si une visite sur site d'un technicien du SPANC ou d'un prestataire détaché par le SPANC a eu lieu avant que les travaux ne soient rebouchés. Dans le cas contraire l'installation ne pourra être déclarée conforme.